

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/026/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation des nouveaux tarifs des activités proposées dans les Maisons Pour Tous.**

23-39727-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibérations n°18/0180/ECSS du 9 avril 2018 et n°19/0050/ECSS du 4 février 2019, dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public (DSP), le Conseil Municipal a confié à des opérateurs associatifs (délégataires) la gestion et l'animation des Maisons Pour Tous (MPT).

En vertu de l'article 6.2 de la convention de DSP, il est de la compétence de la Ville de Marseille de fixer les tarifs des activités proposées, sur proposition du délégataire. Tout projet de modification doit être transmis au délégant au plus tard le 31 mars pour une application au 1er septembre et la tarification doit être adaptée de manière à permettre l'ouverture des activités à tous les habitants de la zone de vie sociale.

En application de ces dispositions, les délégataires suivants :

- IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) pour les MPT Les Camoins/Eoures/La Treille et Saint-Barnabé/La Fourragère,

- EPISEC (Ensemble pour l'Innovation Sociale, Éducative et Citoyenne) pour la MPT Les 3 Lucs/La Valentine,

- Ligue De L'enseignement, Fédération Départementale des Bouches-Du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13) pour la MPT Vallée de L'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle,

ont informé la Ville de Marseille de leur souhait de modifier les tarifs des activités des Maisons Pour Tous qui leurs ont été confiées. Ils ont joint à leur demande les projets des nouvelles grilles tarifaires pour les MPT citées précédemment. Ils ont motivé leurs modifications par l'augmentation de leurs charges structurelles liée au contexte économique inflationniste (fluides, salaires, prestataires divers, transports...), tout en maintenant leur volonté d'instaurer des tarifs plus adaptés et de mettre en place de nouvelles activités afin de davantage prendre en compte la réalité socio-économique des habitants des territoires concernés et mieux répondre à la demande des usagers.

Ces nouvelles tarifications renforcent la politique tarifaire à vocation sociale déjà existante qui s'appuie en partie sur les quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales 13. Il convient notamment de noter :

- La mise en place de nouvelles activités qui étoffent l'offre de services rendus aux usagers et qui traduit la capacité des délégataires à répondre à l'évolution des demandes et besoins des habitants en fonction de chaque territoire et la suppression des activités qui ne correspondaient plus aux besoins des habitants du territoire ;

- la création d'une tranche tarifaire supplémentaire prenant en compte les quotients familiaux inférieurs à 300 ;

- une meilleure adaptation des tarifs proposés en matière d'activités éducatives ;

- des facilités de paiement échelonnées au mois ou à l'année proposées aux usagers qui le souhaitent.

Après instruction par les services de la Ville de Marseille et prise en compte par les délégataires des observations du délégant, il ressort que les propositions des délégataires devraient être plus adaptées aux facultés contributives des usagers des MPT concernées et, dès lors, faciliter l'accès des habitants au service public. Il est à noter que si toutefois certaines MPT ont augmenté leurs tarifs pour certaines activités socio-culturelles, ces augmentations restent modestes et bien en-dessous du taux de l'inflation (5,7 % au mois de mars 2023) et ne devraient donc pas remettre en question l'accessibilité de tous les habitants au service public, ni l'équilibre financier des MPT.

En tout état de cause, la participation des usagers est progressive en fonction de leurs revenus. Pour les tranches de revenus les plus modestes, certaines activités restent gratuites.

Enfin, la démarche de modifications des grilles tarifaires a été discutée en amont ou lors des Conseils d'Usagers qui ont accueilli favorablement ces nouvelles grilles tarifaires. C'est dans ce cadre que certaines activités ont vu leur tarif augmenter, voire diminuer pour certaines et que l'offre de services a été étoffée.

Les nouvelles grilles tarifaires ci-jointes, sont soumises pour approbation au Conseil Municipal. Elles entreront en vigueur le 1er septembre 2023 et se substituent, dans les MPT concernées, aux précédentes grilles tarifaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Sont approuvées les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux activités proposées dans les Maisons Pour Tous de notre secteur des délégataires suivants :

- IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) pour les MPT Les Camoins/Eoures/La Treille et Saint-Barnabé/La Fourragère,
- EPISEC (Ensemble pour l'Innovation Sociale, Éducative et Citoyenne) pour la MPT Les 3 Lucs/La Valentine,
- Ligue De L'enseignement, Fédération Départementale des Bouches-Du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13) pour la MPT Vallée de L'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle.

**ARTICLE 2**

Ces nouvelles grilles tarifaires entreront en vigueur dans ces Maisons Pour Tous le 1er septembre 2023. Elles se substituent aux précédentes grilles tarifaires.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**